

📍 NOIRMOUTIER EN L'ILE

PPRL Zone inondable : des aides sont proposés

Le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de l'île de Noirmoutier impose des mesures d'adaptation aux habitations existantes et situées en zone inondable.

Pour bénéficier des financements accordés par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) jusqu'à 80 % du montant des travaux, dans la limite d'un montant maximum de 36 000 € et 50 % de la valeur vénale du bien, un dossier de demande de subvention doit être constitué. Le bureau



Le local d'Escale entreprises est situé face au garage de l'île D G

d'études Calyxis accompagne les demandeurs dans leurs démarches. Ladite société réalise également des diagnostics de vulnérabilité des habitations.

La prochaine permanence se déroulera le vendredi 25 février de 9 h 15 à 13 h 15. Le lieu de rendez-vous se situe au local d'Escale Entreprises située rue de la Prée au Duc. Il est également possible d'effectuer celui-ci en visio-conférence. La prise de rendez-vous est cependant nécessaire.

Contact : 06 32 46 69 23.

